

Délibération n° 5	Conseil Municipal du 15 septembre 2016
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8.5 - Politique de la ville
<p>Le jeudi 15 Septembre deux mille seize à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 09/15/2016</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 6</p> <p>Membres excusés : 0</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 19/09/2016</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Laurence LEDOUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Frédéric CADET, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Adjoint, Monsieur Christian RAMET, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martina DESCHARLES, Madame Stéphanie CODRON, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Stéphanie DANNE, Madame Angélique COUSIN.</p> <p>Absent non excusé : 1 Monsieur Stéphane SAGNIER, (quitte la salle de séance après avoir donné le pouvoir de Mme Stéphanie DANNE - 19 h 58)</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p> <p>Objet : Contrat de Ville - Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</p>
Rapporteur : M. Fait	
Synthèse de la délibération :	Abattement TFBP contrat de ville d'Etaples

La loi de finance de 2015 confirme le rattachement de l'abattement de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) au contrat de ville d'Etaples.

A ce titre, les bailleurs sociaux : Pas de Calais Habitat et LOGIS 62 bénéficient de cet abattement à hauteur de 30%.

En contre partie de cet abattement, les 2 bailleurs sociaux s'engagent à développer des actions nouvelles sur le quartier prioritaire au travers de champs d'utilisation comme :

- Sur-entretien,
- Gestion des déchets,

- Tranquillité résidentielle,
- Animation, lien social, vivre ensemble...

dans le cadre d'une convention triennale 2016/2018.

Ces 2 convention devront être signées avant fin septembre 2016 par le Président de la CCMTO, le Maire de la Commune d'Etaples et l'Etat (les conventions sont en cours d'écriture par le service politique de la ville en partenariat avec les bailleurs).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions

Délibération adoptée avec 28 voix pour et 3 contre.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire
Philippe Fait



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

1. d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
2. d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20160915-del5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2016

